



Une dégustation de dégustation à la barre

p.3



Un appel à manifester pour « sauver » l'hôpital

p.15



www.restaurant-
LE PETIT
RES
le restaurant
17310 Saint-Pierre d'O
OUVERT DU MARDI
FERME LE DIMANCHE



Le Littoral

L'hebdomadaire de la Charente-Maritime

N° 5.951 O Vendredi 15 décembre 2023 1,40 €

P'TIT TRAIN DE SAINT-TROJAN

p.15

Le gérant poursuivi par l'État



MARENNES-HI

La Ville va la vidéopr



BOURCEFRANC-I

Au lycée, les e perturbent une

GRAND-VILLAGE

Le photovoltaï en conseil mur

LE CHÂTEAU D'O

Bilout va jouer pour la dernièr

★ *!Votre épicerie ZÉRO DÉCHET* ★

Un Monde en Vrac

★ *Nombreuses idées cadeaux* ★
utiles et éco-responsables

Gourmandises - Chocolats
Bien-être - Alimentation Bio

90% DE PRODUITS CERTIFIÉS BIO

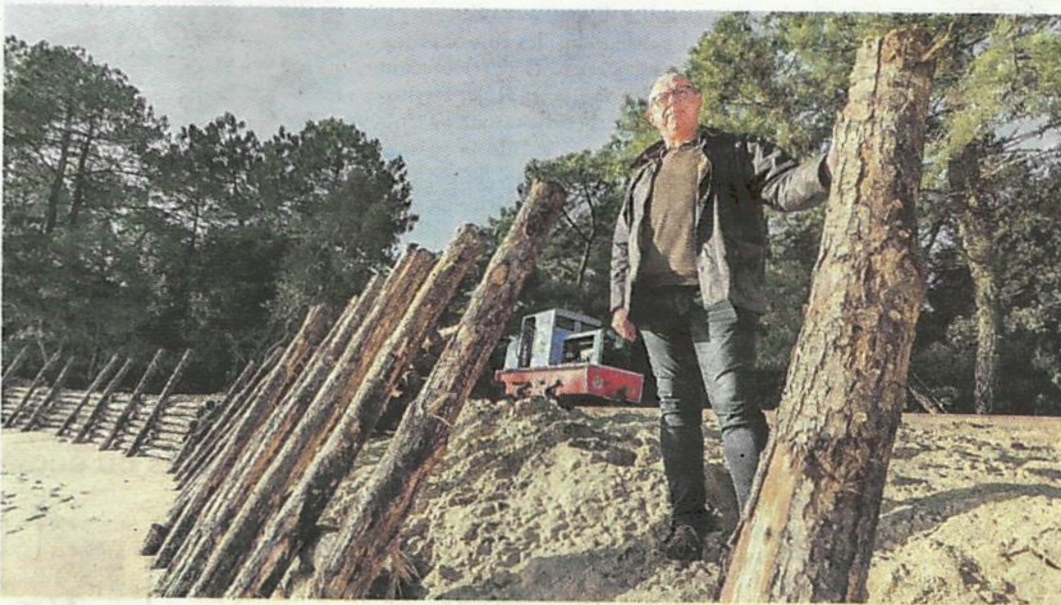
www.unmo

Oléron

ÎLE D'OLÉRON

Le gérant du P'tit Train risque deux ans de prison

Durement touché par les tempêtes, François Bargain a mené des travaux de renforcement de la digue de Gatseau pour empêcher des rails de tomber à l'eau. Il est aujourd'hui poursuivi par l'État.



François Bargain sur le chantier de Gatseau, juste à côté de la digue enrôchée. Les travaux destinés à gagner trois ou quatre mètres sur la mer sont maintenant à l'arrêt. © D.L.

Aux commandes du P'tit Train de Saint-Trojan depuis bientôt 20 ans, François Bargain ne s'attendait certainement à une "intersaison" aussi agitée. La succession de tempêtes l'a déjà poussé à fermer sa billetterie avec trois jours d'avance, début novembre. Impossible d'aller jusqu'au terminus de Maumusson. En cause: l'érosion spectaculaire de la digue de Gatseau, en bordure de l'enrochement, avec des rails désormais à 30 centimètres du vide.

De quoi émettre de sérieux doutes quant à la reprise de l'activité le 18 février, à l'occasion de l'édition 2024 de la Fête du mimosa. Début octobre, un mois avant les tempêtes, François Bargain avait déjà sollicité la préfecture pour obtenir l'autorisation de mener des travaux sur ce site que l'on sait extrêmement vulnérable à l'érosion. Son idée: faire intervenir une entreprise de La Tremblade pour planter 200 pieux en bois dans le sol, puis pour combler l'espace avec du sable.

L'opération, chiffrée à plus de 40 000 euros, permettrait de gagner trois à quatre mètres sur la mer en sécurisant cette portion de rails.

« Comprenez mon désarroi devant l'urgence de la situation »

Alors François Bargain a patiemment attendu la réponse de la préfecture. Un mois après, il a reçu l'assurance que le service concerné avait été averti. Les tempêtes sont arrivées. « L'érosion est allée beaucoup plus vite que ce que je pensais », confie-t-il. Sans nouvelles début décembre, et dans l'impossibilité d'imaginer une reprise de son activité en février, le Saint-Trojanais a fini par réécrire au préfet. L'homme y fait part de son inquiétude quant aux semaines à venir, avec la perspective de nouvelles tempêtes qui pourraient définitivement condamner une partie de son parcours. « Comprenez mon désarroi devant l'urgence de la

situation », écrit-il dans ce courrier daté du 1^{er} décembre.

Quelques jours plus tard, le 5 décembre, le sous-préfet de Rochefort lui écrit en lui interdisant de lancer le chantier. Il est alors question de l'enrochement de 50 mètres qui borde la zone de travaux. Un ouvrage financé au début des années 1990 par l'État, la Région, le Département et le P'tit Train, mais qui ne compterait aucun gestionnaire officiel aujourd'hui. Selon le sous-préfet, la société de François Bargain doit d'abord accepter de prendre cet enrochement à sa charge. Des autorisations pourront ensuite être demandées pour mener des travaux.

Il lance les travaux sans attendre

François Bargain refuse cette prise en charge, trop coûteuse en entretien selon lui, mais il est de toute façon trop tard. Car ce même

5 décembre, compte tenu du calendrier très chargé de l'entreprise trembladaise, le patron du P'tit Train lance les travaux. Aux premières lueurs du matin, le tracteur et les pelles mécaniques arrivent à Gatseau. « Il en allait de la survie de mon entreprise », confie François Bargain.

C'est aussi là que les problèmes commencent. Quelques heures après le début des travaux, des agents de l'ONF viennent constater tout ce remue-ménage. Des photos sont envoyées aux services de l'État, et dès le lendemain matin, la maire Marie-Josée Villautreix alertée par la préfecture vient lui demander de tout arrêter. Peu avant midi, un inspecteur de la DDTM vient dresser un procès-verbal. Il est question de travaux « de nature à porter atteinte à l'intégrité du domaine public maritime naturel ».

« Je risquais une saison blanche »

Bien entendu, l'affaire n'en reste pas là. Dans un courrier du 12 décembre, la préfecture lui indique être sur le point de saisir le tribunal administratif de Poitiers. Le même jour, le sous-préfet de Rochefort apprend au gérant oléronais qu'il encourt 75 000 € d'amende et deux ans de prison. Même chose pour l'entreprise missionnée. « Ce qui les embête, c'est que je refuse de prendre l'enrochement à ma charge, et que j'ai lancé ces travaux sans qu'ils soient validés en amont. Mais si je n'avais pas fait ça, je risquais une saison blanche avec l'obligation de licencier économiquement les salariés. C'était tout simplement inenvisageable », clame François Bargain. À deux mois de la Fête du mimosa, la saison 2024 du P'tit Train, qui attire 75 000 passagers par an, s'annonce plus incertaine que jamais. ■

David Labardin